

# 10. PIÈCE JOINTE N°10 : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

## 10.1. DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS DU PROJET ET LOCALISATION DES SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

Le projet est composé d'une unité de méthanisation située sur la commune de THOUARS, dans les Deux-Sèvres, et de trois stockages déportés sur les communes de Pas-de-Jeu, Plaine-et-Vallées et Saint-Généroux.

L'unité de méthanisation et les stockages déportés ne sont pas situés en zone Natura 2000.

**Tableau 11 : Distances des éléments du projet au site Natura 2000 le plus proche**

Entités	Distance au			
	Site de méthanisation	Stockage déporté de Pas-de-Jeu	Stockage déporté de Plaine et Vallées	Stockage déporté de Saint Généroux
ZPS FR5412014 - Plaine d'Oiron -Thénezay	7 km au Sud-Est	1,5 km au Sud	2 km au Sud-Est	400 m à l'Est
ZSC FR5400439 - Vallée de l'Argenton	11 km au Nord-Ouest	20 km au Sud-Est	15 km au Sud-Est	21 km au Sud-Est

La carte de localisation des composantes du projet et des sites Natura 2000 alentours sont présentées ci-après.

Les paragraphes suivants présentent la description des sites Natura 2000 les plus proches (source et détail supplémentaires : <https://inpn.mnhn.fr>) :

### **Zone de Protection Spéciale – ZPS FR5412014 – Plaine d'Oiron-Thénezay**

- Site de la directive "Oiseaux"
- Sources et détails supplémentaires : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5412014>

Cette ZPS participe de manière importante au maintien des populations françaises d'Œdicnèmes criards, des Busards cendré et St-Martin et de l'Outarde canepetière. Pour cette dernière espèce, il constitue le dernier site important en tant que zone de rassemblement postnuptial pour le nord de son aire de répartition et se situe géographiquement à l'intersection des zones à population isolée (Montreuil-Bellay, Indre). C'est un site d'étape et d'hivernage important, notamment pour le Pluvier doré.

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Celle-ci abrite environ 7% des effectifs régionaux. Au total 18 espèces d'intérêt communautaire sont présentes dont 5 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

Les espèces visées à l'Annexe IV de la directive 2009/147/CE, et présentes sur le site Natura 2000 de la Plaine d'Oiron-Thénezay, sont les suivantes :

**Tableau 12 : Espèces présentes sur le site Natura 2000 de la Plaine d'Oiron-Thénezay**

Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Type de présence
A222	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Hivernage (migratrice) Reproduction (migratrice) Concentration (migratrice)
A229	<i>Alcedo Atthis</i>	Martin-pêcheur	Espèce résidente (sédentaire)
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Reproduction (migratrice)
A338	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Reproduction (migratrice)
A379	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	Reproduction (migratrice)
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Concentration (migratrice)
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Reproduction (migratrice)
A080	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Reproduction (migratrice)
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Hivernage (migratrice) Reproduction (migratrice)
A082	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Hivernage (migratrice) Reproduction (migratrice) Concentration (migratrice)
A084	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Reproduction (migratrice) Concentration (migratrice)
A098	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	Hivernage (migratrice) Concentration (migratrice)
A103	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Hivernage (migratrice) Reproduction (migratrice) Concentration (migratrice)
A128	<i>Tetrax</i>	Outarde canepetière	Reproduction (migratrice) Concentration (migratrice)
A133	<i>Burhinus oedicanus</i>	Oedicnème criard	Reproduction (migratrice) Concentration (migratrice)
A139	<i>Charadrius morinellus</i>	Pluvier guignard	Concentration (migratrice)
A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	Pluvier doré	Hivernage (migratrice) Concentration (migratrice)
A142	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Hivernage (migratrice) Concentration (migratrice)
A151	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié	Concentration (migratrice)

**Zone Spéciale de Conservation – ZSC FR5400439 - Vallée de l'Argenton**

- Site de la directive "Habitat"
- Sources et détails supplémentaires : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400439>

Cette ZSC Eco-complexe de petites vallées encaissées associe des éléments géomorphologiques et des habitats très originaux dans le contexte régional : pelouses calcifuges oligotrophes, falaises rocheuses, rivières à courant rapide, lambeaux de landes à Éricacées, mares et étangs méso-oligotrophes, etc...

**Figure 23 : Habitats inscrits à l'Annexe I, présents au sein du site Natura 2000 (extrait du Formulaire Standard de Données du site) :**

3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>
4030 <i>Landes sèches européennes</i>
6230 <i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>
8230 <i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</i>
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>

Les espèces visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE, et présentes sur le site Natura 200 de Vallée de l'Argenton, sont les suivantes :

**Tableau 13 : Espèces présentes sur le site Natura 200 de Vallée de l'Argenton**

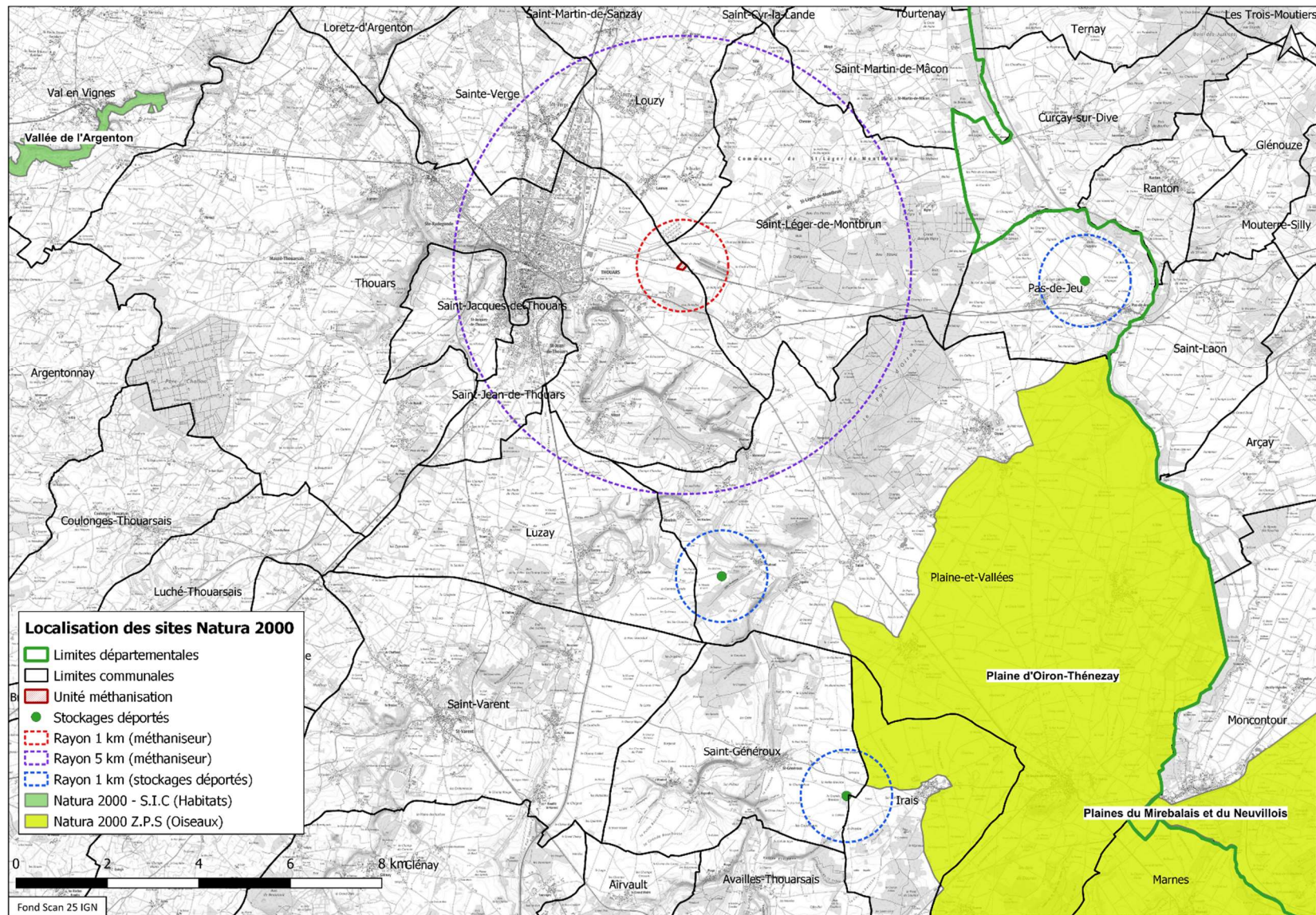
Groupe	Code	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Invertébrés	1074	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du prunellier
Invertébrés	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant
Invertébrés	1087	<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes
Invertébrés	1088	<i>Cerambix cerdo</i>	Grand capricorne
Amphibiens	1193	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté
Mammifères	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe
Mammifères	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
Mammifères	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe
Mammifères	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées
Mammifères	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein
Mammifères	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin
Mammifères	1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe
Mammifères	1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe
Poissons	5315	<i>Cottus perifretum</i>	Chabot fluviatile
Poissons	5339	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière

Compte tenu de son éloignement, des espèces et habitats ayant justifiés le classement, d'absence de connexion hydrographique, **aucune incidence sur des sites NATURA 2000 n'est à prévoir dans le cadre du projet d'unité de méthanisation BIOMASSE THOUARSAISE.**

Pour l'évaluation des incidences du plan d'épandage, voir point 6.3. de la



Figure 24 : Situation du projet relativement aux sites Natura 2000 les plus proches



## 10.2. EXPOSÉ SOMMAIRE DES RAISONS DE L'ABSENCE D'INCIDENCE

---

- **Site de méthanisation**

Le site d'implantation de l'unité de méthanisation et ses environs ne présentent pas de richesses, sensibilités ou potentialités majeures d'un point de vue écologique (Voir le pré-diagnostic écologique réalisé en avril 2022 naturaliste au niveau de la partie 9.2. ).

Par ailleurs le site de méthanisation a été conçu de manière à limiter et maîtriser les nuisances et rejets. En particulier, le site n'induit pas de rejets dans les eaux superficielles, les sols ou l'air en dehors des eaux pluviales et des gaz de combustion. Ces rejets resteront dans tous les cas peu significatifs :

- Les eaux pluviales de voirie, couvertures et toitures seront peu chargées. Des dispositions sont prises pour assurer la propreté de ces eaux avant rejet (réseaux séparatifs, nettoyage régulier des voiries par une balayeuse rotative ou matériel équivalent).
- Les eaux usées sanitaires de type domestiques seront prises en charge par un système d'assainissement non collectif, validé par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la collectivité. Pour mémoire, les jus et eaux de nettoyage collectés au niveau du bâtiment de stockage et des silos seront récupérés pour la fluidification de la soupe et ne feront l'objet d'aucun rejet.
- Les gaz de combustion proviendront notamment d'une chaudière biogaz de faible puissance (270 kW thermiques)

De même les nuisances sonores seront limitées et impacteront uniquement le site et ses abords immédiats.

Par conséquent le projet n'aura pas d'impact sur le patrimoine naturel.

Le projet n'aura pas d'incidence sur les sites Natura 2000 compte tenu de leur éloignement et de l'absence de rejets significatifs dans l'air ou dans les eaux superficielles pouvant avoir un effet indirect.

**Il n'y aura donc pas d'incidence du projet d'unité de méthanisation sur les sites Natura 2000 et alentours.**

- **Stockages déportés**

Les stockages déportés à créer correspondent à une activité agricole. Ils seront implantés sur des zones agricoles cultivées donc ne présentant pas d'enjeux écologiques significatifs. Une campagne pédologique a permis de valider l'absence de zones humides au droit des secteurs retenus pour l'implantation de ces stockages.

Enfin le projet n'induit pas de destruction de haies.

**Il n'y aura donc pas d'incidence des projets de stockages déportés sur les sites Natura 2000 et alentours.**

- **Plan d'épandage**

Pour l'évaluation des incidences du plan d'épandage, voir point 6.3. de la Pièce jointe n°21 : Plan d'épandage.

**Les incidences potentielles du projet de plan d'épandage sur les sites Natura 2000 et alentours sont pris en considération.**